



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2024-2025
PV n°03: réunion du 7 octobre 2024 à 19h00 à Beloeil

Présents: A. Dupont, AM Sferrazza, P. Lecomte, Ph. Stuez, JM Tagliaferro, J. Lecrivain, T. Vilali, A. Hervelle, M. Fohal

Excusés: J-M Raquez, R. Appels

Invités présents: P. Thomas, B. Scherpereel, C. Notelaers, Ph. Bolssens

Invités excusés: J. Nivarlet, F. Appels

Pascal souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres cooptés: Thierry Vitali et Axel Hervelle.

1. Approbation du PV de la réunion du 16 septembre 2024: ce pv est approuvé à l'unanimité.

2. Points de réflexion :

- mise en concordance des âges dans le ROI: il s'agit principalement d'un travail de relecture afin d'utiliser la même règle de calcul des âges dans les articles du ROI, Jean-Marc en reparlera en commission législative.

- simplification du PM 12: le 28/9 Philippe a envoyé aux membres ses questions et réflexions qui servent de base aux échanges de vue lors de cette réunion. Les points essentiels sont au nombre de cinq:

- le nombre d'années pour le paiement des frais de formation, actuellement trois ans, les membres du groupement trouvent dans l'état actuel de la réflexion qu'une réduction à un an pourrait être envisagée

- suppression éventuelle du coefficient pour les équipes évoluant en P2-P3-P4 hommes et P2-P3 dames: les membres du groupement n'y sont pas favorables.

- régularisation des paiements d'indemnités de formation: les membres du groupement sont favorables à la suppression, vu les difficultés rencontrées concernant la mise en oeuvre

- âge maximum à prendre en considération, actuellement 33 ans, l'avis est que cet âge pourrait être réduit

- situation des clubs radiés ou passifs dans le cadre des indemnités de formation : actuellement les montants dus à ces clubs sont reversés dans le fond des jeunes et profitent à l'ensemble des clubs ayant des équipes de jeunes. Il pourrait être réfléchi à la suppression de ce versement. Pas de prise de position à ce stade.

La question du nombre de rencontres disputées (actuellement 10 ou 5 selon l'âge du joueur) est examinée et sera reprise lors de la prochaine réunion.

- égalité de remboursement des frais pour tous les bénévoles (arbitres et autres bénévoles) les membres sont d'avis qu'il est important de faire voter un texte établissant de façon pérenne le principe de l'égalité des frais kilométriques entre les différents types de bénévoles. Jean-Marc reverra cela en commission législative.

- droit à l'image durant les rencontres: certaines rencontres sont filmées soit par des clubs, des parents et/ou des arbitres (pour leur formation), il est important d'éviter des dérives quant au droit à l'image. Dès lors, il nous semble nécessaire de rechercher les bases légales qui peuvent encadrer cette pratique. L'ASIF pourrait être consultée à ce sujet par le CDA.

- formation des coachs Awbb: vu les difficultés rencontrées (notamment en ce qui concerne les U14 et les U16) et la complexité des situations, une amélioration nous semble nécessaire. Pierre informe qu'une réflexion est en cours au niveau de la direction technique et du CDA.

- PA32: les membres renouvellent leur demande de clarifier la définition des équipes à prendre en compte pour le calcul prévu au PA32. Jean-Marc en reparlera en commission législative.

3. Suivi de l'évolution du PC 53 sur la possibilité de validation automatique de l'inscription sur la liste PC 53 d'un joueur non repris dans la liste de l'équipe qui va commencer le match: Pierre informe que ce point sera examiné en réunion du CDA. Christophe précise qu'après 5 journées de championnat, il y a encore des clubs qui n'ont pas inscrits tous leurs joueurs sur les listes PC 53 et que les forfaits sont appliqués conformément aux statuts.

4. Points de préoccupations: Thierry nous a envoyé par mail le 24/9/24 des sujets de réflexion:

-certificats médicaux: certaines mentions pourraient être supprimées sur ce document, ce qui diminuerait le risque d'erreurs qui nécessitent de recommencer le document. Il y a aussi de nombreux certificats transmis au secrétariat général et en attente de validation, ce qui crée une ambiguïté lors du contrôle par les arbitres avant les rencontres, Thierry propose que l'on recherche un système permettant de tenir compte des certificats transmis et en attente de validation.

-le formulaire de mutation et la lettre de démission pourraient être fusionnés si la procédure utilisée par 95 % des clubs (par email) était généralisée,

-raréfaction des bénévoles nécessaires pour les rencontres et pour les clubs, et qui sont trop souvent l'objet de critiques: ne pourrait-on rechercher un moyen de valoriser la fonction?

-raréfaction des coachs diplômés, une réflexion est à mener sur la formation des cadres

-le calendrier dans sa forme actuelle n'est plus adapté au rythme scolaire et devrait être repensé compte tenu des nouvelles compétitions et journées organisées. Pierre et Bernard confirment que ce sujet fait partie des préoccupations du CDA.

5. Rapport des membres dans les départements et commissions: il n'y a pas eu de réunion depuis notre dernière rencontre.

6. Courrier: nous n'avons pas reçu de courrier postal ou électronique.

7. Art 75 quater : Jean-Marc interpelle au sujet de la constitution d'équipes de jeunes régionaux par plusieurs clubs. Plusieurs clubs appartenant à une même province peuvent convenir de constituer deux équipes régionales, par catégorie, et une seule de celles-ci en catégorie GOLD composées de joueurs qui leur sont affectés. Il évoque une question d'égalité des chances car des clubs frontaliers de deux provinces ont moins de possibilités de s'associer dans le cadre de cet article. Quelles sont les complications d'une association de clubs de deux provinces différentes? Pierre répond qu'une équipe PA75 est affectée à un club selon la convention passée entre les deux clubs, et donc compte dans le nombre d'équipes de la province où est ce club. Envisager un changement entrainerait un choix «politique» à ce sujet, ouvrant sur des conséquences diverses.

8.Divers: Philippe évoque la question des frais de déplacement des membres du Conseil Judiciaire du Hainaut qui demandent s'ils ne sont pris en compte que pour leurs convocations officielles et pas quand ils sont conviés à d'autres réunions. Pierre confirme que c'est seulement dans le cas des réunions officielles

Fin de la réunion à 21h20.

Prochaine réunion le lundi 4 novembre 2024.

Pascal Lecomte, Président.

Michel Fohal, secrétaire.